ACCÈS ACCÈS

Paris / Sours: A 11 - RN 10 direction Chartres, D 939 vers Sours (10 km au sud-est de Chartres) Ligne SNCF Paris-Montparnasse / Le Mans, gare à Chartres (10 km)

Les bois de Sours

Les **boisements** et bosquets présents en plaine de Beauce ont un rôle écologique primordial car ils représentent des lieux de reproduction, d'alimentation et de refuges pour un grand nombre d'animaux : chouette hulotte, pic épeiche, loriot, écureuil, renard, orvet... Même les arbres morts rencontrés ça et là ont leur importance pour la faune : ils sont un formidable garde-manger pour les insectes et constituent un habitat privilégié pour les chauves-souris. De plus, les bois de Sours (bois aux Mouches, bois Albert, bois d'Arrêt et bois des Quatre Vents), de par leur proximité, forment un couloir de déplacement pour toute cette faune ; il s'agit d'un corridor écologique.

En bordure de la N 154, le lycée d'enseignement général et technologique agricole de la Saussaye ainsi que le centre de formation professionnelle et de promotion agricole sont construits sur le site d'un très beau château aujourd'hui disparu.

Au hameau de Brétigny, la Société Archéologique d'Eure-et-Loir a fait ériger un petit monument en pierre (à l'intersection de la D 939 et de la D 136) pour rappeler que le vendredi 8 mai 1360, à la suite d'un terrible orage, fut signé sur le territoire de ce hameau le traité de Brétigny entre le roi d'Angleterre Édouard III et le roi Jean le Bon. En effet, pendant la guerre de Cent Ans, à la suite d'une « Chevauchée » (raid anglais destiné à ravager et à piller les contrées traversées) le souverain anglais obtient une grande partie du sud-ouest du territoire français. Les conditions générales de ce traité étaient désastreuses pour le Royaume de France. Des souterrains de cette époque existent encore.

Malgré leur apparente homogénéité, les **zones cultivées** peuvent présenter un intérêt biologique non négligeable. Ces cultures, bien qu'en majorité constituées d'une seule variété de plantes cultivées, peuvent être accompagnées de flore spontanée : coquelicots, bleuets, cirse des champs. Ces plantes présentent un attrait pour de nombreux animaux : papillons et abeilles butinent leurs fleurs, certains oiseaux, comme les cailles des blés et les bruants proyer, se nourrissent de leurs graines. De plus, de nombreux animaux trouvent sur ces terres cultivées des zones de reproduction comme les perdrix grises, les buzards Saint-Martin ou cendré, ou encore les lièvres.

Balisage	GR ® itinéraires de Grande Randonnée	GRP ® itinéraires de Grande Randonnée de Pays	PR itinéraires de promenade et de randonnée
Continuité de direction			
Changement de direction			
Mauvaise direction			X

Circuit agréé par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Eure-et-Loir et balisé en jaune.



HÉBERGEMENT/RESTAURATION



Meublés de tourisme et chambres d'hôtes à Sours, Berchères-les-Pierres et Nogent-le-Phaye Camping et hôtels à Chartres Restaurants à Sours et Nogent-le-Phaye Ravitaillement à Sours



CHARTE DU RANDONNEUR

- Ne pas s'écarter des chemins balisés
- En cas de doute sur le cheminement du circuit, le balisage est prioritaire au descriptif papier
- Respecter la nature et la propriété privée
- Ne pas abandonner ses détritus
- Eviter de fréquenter les circuits en période de chasse
- En période hivernale, penser à se munir de chaussures imperméables (ou de bottes) notamment pour les circuits passant en forêt
- Prendre garde aux vipères
- Refermer les barrières et remettre les fils de clôture après son passage
- Tenir les chiens en laisse

INFORMATIONS

Comité Départemental du Tourisme

02 37 84 01 00

www.tourisme28.com infos@tourisme28.com

Office de tourisme

Place de la Cathédrale 28000 CHARTRES 02 37 18 26 26

info@otchartres.fr www.chartres-tourisme.com

SOURS Beauce







